PLAN D'ACTION 2012-2013

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Québec

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Plan d'action
2012-2013

Message du sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique, à l'analyse et aux évaluations environnementales

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est le moyen dont s'est doté le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour assurer que les résultats produits à la fois par les laboratoires privés et ceux du ministère sont pertinents et fiables. Aussi, par leur expertise de pointe en analyse environnementale et en écotoxicologie, les professionnels du Centre d'expertise sont à même de contribuer aux grands enjeux environnementaux qui établiront la toile de fond pour les prochaines années.

Le Centre d'expertise joue un rôle clé dans de nombreux dossiers du ministère, notamment dans le cadre d'activités liées au contrôle réglementaire, au suivi de l'état de l'environnement et aux urgences environnementales. Les services d'analyse de laboratoire s'avèrent ainsi fondamentaux pour permettre au ministère de remplir ses obligations.

Ce plan d'action se veut une présentation de ce qui influencera les grands dossiers du Centre d'expertise. Il confirme la volonté de soutenir les activités analytiques du ministère en y apportant une contribution à valeur ajoutée.

Le sous-ministre adjoint,

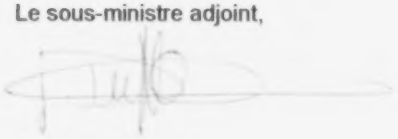

Jacques Dupont

Message de la direction

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a le mandat de fournir des services professionnels d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine environnemental. Le Plan d'action 2012-2013 est le fruit d'une démarche participative conduite par l'équipe de direction qui a mis à contribution tous les secteurs du Centre d'expertise.

Le Plan d'action 2012-2013 présente les grandes orientations et les objectifs que l'organisation s'est donnés pour la prochaine année. Il s'inscrit prioritairement dans la volonté de répondre aux besoins analytiques du Ministère. Aussi, on y présente les grands dossiers auxquels le Centre d'expertise sera confronté au cours de la prochaine année et comment l'équipe de direction composera avec les nouvelles réalités environnementales.

Nous avons la conviction que ces engagements permettront au Centre d'expertise d'assumer son rôle de leader en analyse environnementale et sa volonté d'offrir des services scientifiques et techniques de qualité.

Guy Chouinard

Directeur général du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Louis Martel

Directeur de l'accréditation et des relations externe

Claude Laliberté

Directeur du laboratoire des pollutions industrielles et Directeur de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu par intérim

Table des matières

Message du directeur général i

1. Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 1

   La vision, la mission, l'engagement et les valeurs 1
   La structure organisationnelle 1
   Les produits et les services 2
   La qualité des services 3
   La clientèle 3

2. Planification 2012-2013 5

3. Offre de services au MDDEP 9

4. Cibles relatives à la Convention de performance et d'imputabilité 10

5. Engagements en regard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et du développement durable 11

6. Conditions de réalisation du plan d'action 12

   Ressources allouées 12
   Facteurs de contingence 12

Annexe 1 – Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 15

1. Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui fournit des services professionnels en matière d'analyses de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement[1]. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration publique et la Loi sur l'administration financière.

Le personnel du Centre d'expertise exerce ses activités à deux endroits, soit dans des installations de laboratoire situées à Laval ainsi que dans des bureaux administratifs et des laboratoires du Complexe scientifique situé à Québec.

La vision, la mission et les valeurs

La vision

La vision du Centre d'expertise est d'être la référence en matière d'expertise en analyse environnementale et de miser sur la prestation de service à valeur ajoutée pour contribuer au développement durable.

La mission

Le Centre d'expertise a pour mission de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources.

Les valeurs

L'équipe du Centre d'expertise adhère sans réserve aux valeurs du Ministère, soit l'équité, la rigueur, la transparence, le respect et la responsabilité.

En plus de ces valeurs, le Centre d'expertise favorise la créativité et la recherche de l'excellence en vue de fournir des services innovateurs à sa clientèle et à ses partenaires.

La structure organisationnelle

La structure organisationnelle est présentée en annexe. Elle comprend trois directions dont les activités sont orientées vers la prestation de services à la clientèle. L'une d'elles se voit aussi confier les mandats relatifs aux relations d'affaires.

Le Centre d'expertise est appuyé par des comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère : un comité pour le suivi de la prestation de services au Ministère et quatre comités en soutien à la gestion des programmes d'accréditation.

1. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, consultez le site Internet de l'organisation (www.ceaeq.gouv.qc.ca).

Les produits et les services

Le Centre d'expertise livre des produits et des services dans trois champs distincts :

Les **analyses de laboratoire** comprennent principalement les travaux de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale; elles sont effectuées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

L'équipe du Centre d'expertise peut identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que près de 800 substances en chimie organique et effectuer près de 50 tests et essais biologiques ou microbiologiques différents.

Les **services d'études** comprennent l'analyse de problématiques particulières à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation du risque de même que les études de terrain concernant l'analyse sur site de l'air, de l'eau et des sols, la caractérisation d'odeurs ainsi que les interventions lors de situations d'urgence environnementale.

Les **services d'accréditation** comprennent les activités de reconnaissance et de vérification des systèmes de management. Ces activités touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, le Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds ainsi que le Mécanisme de gestion de la liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains contaminés en conformité avec la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. À ces services s'ajoutent la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique ainsi que pour les essais d'aptitude servant à évaluer la compétence des laboratoires situés au Québec et hors Québec.

La tarification des services

La prestation des services au Ministère est planifiée chaque année conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, lequel détermine l'allocation des heures d'analyses de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources disponibles. Le recueil intitulé *Temps d'analyse de laboratoire* permet à la clientèle ministérielle de planifier ces besoins relativement aux analyses courantes.

La clientèle externe doit payer pour obtenir des services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation[2] est spécifiée dans les documents suivants :

- *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse*
- *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental*
- *Tarification relative au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds*
- *Mécanisme de gestion de la liste d'experts – Protection et réhabilitation des terrains*

La liste des prix des matériaux de référence et les deux programmes d'essais d'aptitude (chimie et microbiologie) précisent le coût de ces catégories de produits commercialisés.

Enfin, les autres coûts de services sont déterminés par projet.

2. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs à la tarification, consulter le site Internet du Centre d'expertise (www.ceaeq.gouv.qc.ca) ou celui du Ministère (www.mddep.gouv.qc.ca).

La qualité des services

L'équipe du Centre d'expertise s'engage à offrir à sa clientèle et à ses partenaires une prestation de services pertinente, fiable et innovatrice.

Aussi, le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lequel s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables. En outre, il applique sa propre politique qualité.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise la satisfaction de sa clientèle par la livraison en temps utile des divers produits et services, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Sous l'autorité directe du directeur général, un coordonnateur qualité, appuyé par un délégué qualité dans chacune des directions, veille à la qualité des produits et des services livrés.

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues. Ainsi :

- le Conseil canadien des normes accrédite le Centre d'expertise selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 : 2005, *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais*, pour les analyses de laboratoire et selon les exigences décrites dans la norme ISO/CEI 17043 :2010 : *Évaluation de la conformité – Exigences générales concernant les essais d'aptitude*;

- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences de la norme ISO/CEI 17011 : 2004 : *Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organisme d'évaluation de la conformité;*

- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12 : 2000, *Guidelines for the Requirements for the Competence of Reference Materials Producers* et le guide ISO 34 :2009 : *Exigences générales pour la compétence des producteurs de matériaux de référence*.

La clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent :

- aux unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui requièrent des services d'analyses de laboratoire et des services d'études ainsi que de développement méthodologique;

- aux laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés d'analyse environnementale, agricole et microbiologie de l'air accrédités en vertu du programme d'accréditation du Ministère;

- aux entreprises qui pratiquent des activités d'échantillonnage;

- aux établissements d'analyse qui effectuent des réinspections des émissions des véhicules lourds;

- aux individus qui travaillent dans le secteur de la protection et de la réhabilitation des terrains;

- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés qui ne sont pas offerts par l'entreprise privée;

- aux laboratoires d'analyse environnementale et alimentaire canadiens et étrangers, auxquels il fournit les matériaux de référence et des essais d'aptitude pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Québec. Sa clientèle compte, entre autres, les laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

2. Plan d'action 2012-2013

Au cours de la présente année, le Centre d'expertise entend implanter un modèle d'affaire visant à soutenir l'expertise scientifique et technique dans le domaine de l'analyse environnementale. C'est donc dans ce but que les orientations et les objectifs retenus concourront.

Orientation 1	**Assurer l'évolution de l'expertise scientifique afin d'appuyer le Ministère et de répondre à ses besoins**

Les activités du Ministère en matière de protection de l'environnement sont en constante évolution. Les lois et les règlements progressent, notamment en fonction des avancés technologiques et des nouvelles problématiques environnementales. Dans ce contexte, le Centre d'expertise doit être en mesure à la fois de fournir, dans les délais requis, des services analytiques habituels de qualité et de développer de nouvelles méthodes analytiques et de nouvelles expertises.

Plus spécifiquement en matière d'application réglementaire en milieu nordique, le Centre d'expertise entend soutenir la mise en place d'une capacité analytique dans le Nord québécois et se doter d'une expertise en analyse environnementale du milieu nordique. Il s'agit également d'une opportunité supplémentaire pour adapter nos pratiques et mettre davantage en valeur l'innovation, la recherche et le développement au sein du Centre d'expertise.

Objectif 1	**Développer de nouveaux produits et services en lien avec les besoins du Ministère**
Indicateurs : nombre de nouvelles méthodes implantées nombre de méthodes existantes mises à jour	Cibles : 6 nouvelles méthodes 15 méthodes mises à jour
Lors de modifications réglementaires ou de la mise en vigueur de nouveaux règlements le Centre d'expertise doit développer de nouvelles méthodes d'analyse ou mettre à jour celles utilisées. Particulièrement, des développements sont prévus pour les problématiques suivantes : • hydrocarbures • rejets atmosphériques et qualité de l'air • radionucléides	

Objectif 2	**Développer une expertise analytique et écotoxicologique sur la contamination en milieu nordique**
Bien livrable : Plan d'action pour le développement d'une expertise de pointe sur la contamination en milieu nordique déposé	
Le Centre d'expertise mettra sur pied une équipe scientifique et technique afin de développer une expertise analytique et écotoxicologique sur la contamination en milieu nordique. Cette équipe multidisciplinaire, à laquelle seront associées d'autres unités du Ministère, fonctionnera en mode projet et selon une structure matricielle.	

Objectif 3	**Mettre en place un laboratoire mobile de pointe pour les urgences environnementales en milieu nordique**
Bien livrable :	Disponibilité d'un laboratoire mobile et matériel portatif
Afin d'assurer une intervention rapide et efficace en cas d'urgence environnementale sur le territoire du Nord québécois, le Centre d'expertise fera l'acquisition de matériel portatif et autonome pour mettre en place un laboratoire mobile. Ce laboratoire transportable permettra d'obtenir le plus rapidement possible un diagnostic de la situation lors d'événement pouvant porter atteinte à la qualité de l'environnement.	

Objectif 4	**Modifier le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse pour son application aux stations de surveillance de la qualité de l'air**
Bien livrable :	Offre d'accréditation pour les stations de surveillance de la qualité de l'air
En vue d'appuyer le ministère dans le contrôle réglementaire, le Centre d'expertise créera un champ d'accréditation spécifique visant les stations de surveillance de l'air, dans le cadre du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse. L'accréditation des stations privées de surveillance de la qualité de l'air permettra de s'assurer de la validité des données qu'elles produisent, ce qui permettra de réaliser des études comparatives avec les stations exploitées par le ministère.	

Objectif 5	**Ajuster le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse pour son application relativement aux exigences du Règlement sur l'assainissement de l'air**
Bien livrable :	Domaines d'accréditation disponibles pour les analyses requises par le Règlement sur l'assainissement de l'air
En vue de répondre aux besoins du contrôle réglementaire du ministère, de nouveaux domaines d'accréditation seront crées en fonction des exigences du Règlement sur l'assainissement de l'air. L'accréditation des laboratoires sera possible par la suite, ce qui permettra d'assurer la qualité des résultats produits par les laboratoires accrédités dans le domaine de l'air.	

Objectif 6	**Ajuster le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse pour son application dans le cadre du projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées**
Bien livrable :	Domaines d'accréditation disponibles pour les analyses requises par le projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
En vue de répondre aux besoins du ministère, de nouveaux domaines d'accréditation seront crées en fonction des besoins d'application du projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. La caractérisation initiale des effluents municipaux nécessite l'accréditation des laboratoires pour des analyses spécifiques qui ne sont pas toutes disponibles actuellement. Ces modifications permettront de répondre à ce besoin et permettra d'assurer la qualité des résultats produits par les laboratoires accrédités dans le cadre de ce programme.	

Objectif 7	Élaborer de nouveaux programmes d'essai d'aptitude en microbiologie
Biens livrables :	Essai d'aptitude offert pour la microbiologie de l'air Essai d'aptitude offert pour la microbiologie alimentaire
Afin de supporter son programme d'accréditation, le Centre d'expertise, en partenariat avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, développera des matériaux de référence et offrira des essais d'aptitude permettant d'évaluer la performance analytique des laboratoires accrédités pour la microbiologie de l'air. De plus, le Centre d'expertise validera des matériaux de référence préparés avec différentes matrices alimentaires (ex. : lait, œufs, fromage et viande) et offrira des essais d'aptitude permettant d'évaluer la performance analytique des laboratoires qui réalisent des analyses microbiologiques alimentaires.	

Orientation 2 — Favoriser une culture scientifique adaptée au contexte d'opération et au modèle d'affaire du Centre d'expertise

Dans le cadre de ses mandats, le personnel du Centre d'expertise est sollicité en raison de ses compétences pour élaborer de nouveaux outils analytiques ou de nouvelles façons de faire. Ces innovations techniques et scientifiques contribuent à l'évolution de l'analyse environnementale et présentent un grand intérêt pour la communauté scientifique. Il importe dans ces conditions de mettre en œuvre des moyens appropriés pour promouvoir et diffuser l'expertise tant à l'interne qu'auprès du Ministère et des clientèles du Centre d'expertise.

Objectif 8	Élaborer une politique scientifique
Bien livrable :	Politique scientifique élaborée
En vue de coordonner les actions visant à faire évoluer une culture scientifique, le Centre d'expertise affectera un conseiller scientifique, rattaché au directeur général, qui aura comme principal mandat d'élaborer la politique scientifique du Centre d'expertise et de s'assurer de sa mise en oeuvre.	

Orientation 3 — Actualiser l'encadrement et le soutien administratif du Centre d'expertise

Le Centre d'expertise voit ses mandats et ces projets de développement se diversifier en fonction de l'évolution des problématiques environnementales et des activités du Ministère en matière de protection de l'environnement. Afin d'optimiser ses processus et ses façons de faire en fonction de son modèle d'affaire, le Centre d'expertise entend mettre en place une structure organisationnelle plus adaptée à ses nouvelles réalités et souhaite améliorer la performance et la qualité de ses relations externes.

Objectif 9	Mettre en place une nouvelle structure organisationnelle adaptée au modèle d'affaire du Centre d'expertise
Bien livrable :	Nouvelle structure organisationnelle mise en place
Les réflexions et les actions entreprises en 2011-2012 par le comité de direction concernant le positionnement du Centre d'expertise, se concluront par la mise en place d'une structure organisationnelle adaptée à son évolution.	

Objectif 10	**Améliorer la qualité et la performance des relations externes avec à la clientèle**
Bien livrable :	Mise en place d'un service à la clientèle intégré pour l'ensemble des services du Centre d'expertise
Le Centre d'expertise a mis en œuvre certaines mesures visant à se rapprocher des besoins de ses clientèles. Il entend maintenant mettre en place un service à la clientèle intégré qui contribuera non seulement à l'amélioration des services à la clientèle, mais également au maintien d'un certain standard en matière de relations avec les clientèles. Dans un premier temps, les efforts seront consacrés à l'intégration des services à la clientèle des laboratoires de Laval et de Québec. Tout sera passé en revue du côté de la réception des échantillons : harmonisation des façons de faire, uniformisation des réponses aux clientèles, automatisation de certains processus, etc. Il en résultera une amélioration de la prestation des services pour nos clients.	

3. Offre de services au MDDEP

Les unités du Ministère ont recours au Centre d'expertise pour ce qui concerne leurs activités de contrôle réglementaire, de surveillance de la qualité des écosystèmes, d'intervention en situation d'urgence environnementale et de traitement des plaintes à caractère environnemental provenant des citoyennes et des citoyens du Québec. Le Centre d'expertise s'assure également de la disponibilité d'entreprises compétentes pour la réalisation de travaux relatifs à l'application réglementaire. L'offre de service couvre l'analyse de laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance des experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale.

À la suite de certaines modifications législatives et réglementaires, ainsi qu'à la bonification de réseaux de connaissances des heures d'analyse en laboratoire et des heures pour les études de terrain ont été ajoutées afin de prendre en compte les besoins grandissants des différentes directions du Ministère concernées.

Prestation de services rendus au Ministère exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	**Quota 2012-2013** Heures
Analyses en laboratoire	72 950
Études de terrain	12 000
Écotoxicologie	4 000
Autres expertises[3]	1 500
Accréditation	26 000
Total des heures	**116 450**

3. Autres expertises : avis et expertise lors de révisions réglementaires, d'analyses et de coordination de projets, de rédaction et de révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

4. Cibles relatives à la Convention de performance et d'imputabilité

Le Centre d'expertise se fixe des cibles annuelles de performance et de qualité. Afin de mesurer l'atteinte des cibles, le Centre d'expertise s'inspire de sa Convention de performance et d'imputabilité du CEAEQ qui précise des indicateurs de résultats liés à la mesure de sa performance et de la qualité de ses services.

	Cibles	Indicateurs
Formation et perfectionnement	1,5 %	Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement
	1,0 %	Pourcentage de la masse salariale investie en formation et en perfectionnement
Activités de développement technique et scientifique	6,0 %	Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services exprimés en pourcentage
Autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services	20 %	Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage
Activités hors Québec	235 k$	Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux des droits et permis, exprimé en pourcentage
Rayonnement scientifique	25	Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifique réalisées

Trois autres indicateurs permettent de mesurer la performance du Centre d'expertise.

- Le coût de revient horaire est un indicateur déterminé sur une base annuelle. Aucune cible annuelle n'est établie puisque cet indicateur est axé sur le suivi du coût de revient horaire.

- L'indicateur « système qualité » est associé au maintien et à l'évolution du système de management. Le Centre d'expertise s'assure du maintien de l'accréditation à la fois des laboratoires de Laval et de Québec (ISO/CEI 17025 :2005) et de sa division des matériaux de référence à titre de fournisseur d'essais d'aptitude (ISO/CEI 17043 : 2010). Le Centre d'expertise recevra au cours de l'année 2012-2013, la visite d'évaluateurs qui viendront vérifier le respect des prescriptions liées aux accréditations détenues par l'organisation. C'est à la suite de cette visite que le maintien des accréditations détenues par le Centre d'expertise sera confirmé pour les deux prochaines années.

- Le Centre d'expertise mesure par sondage le niveau de satisfaction de sa clientèle. Ce sondage est effectué sur une base triennale. Le plus récent sondage portant sur la qualité de la prestation de services a été réalisé en 2009-2010. Un sondage sera réalisé en 2012-2013.

5. Engagements en regard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et du développement durable

Le Centre d'expertise contribue à l'atteinte des cibles fixées en vertu des engagements pris par le Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'en matière de développement durable.

Engagements relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Engagement	Cible	Indicateur
Répondre ou transmettre un accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception d'une demande écrite (DSCC-3)	90 %	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles une réponse ou un accusé de réception a été transmis dans un délai de cinq jours ouvrables[4].
S'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation (DSCC-13)	100 % des laboratoires visités tous les deux ans	Nombre d'évaluations sur site effectuées auprès des laboratoires
	Envoi de deux essais d'aptitude par année aux laboratoires de microbiologie et de toxicologie et de un essai d'aptitude par année aux laboratoires de chimie	Nombre d'essais d'aptitude envoyés aux laboratoires de microbiologie, de toxicologie et de chimie

Engagements relatifs à la stratégie de développement durable

Engagement	Cible	Indicateur
Poursuivre la démarche visant à assurer l'utilisation de contenants recyclables et la récupération des contenants usagés au Complexe scientifique	Suivi	Nombre de bacs de 360 litres de contenants recyclables récupérés

4. Seule la correspondance reçue en provenance de la clientèle associée aux programmes d'accréditation et à la fourniture de matériaux de référence est comptabilisée pour cet indicateur.

6. Conditions de réalisation du plan d'action

Ressources allouées

En 2012-2013, le Centre d'expertise disposera d'une enveloppe budgétaire de 4 549 200 $ provenant du Ministère. Cette enveloppe est constituée de 3 719 200 $ pour la rémunération, de 105 000 $ pour le fonctionnement et de 725 000 $ pour l'immobilisation.

De plus, le Centre d'expertise génère des revenus autonomes provenant de services qu'il rend à sa clientèle externe, à savoir :

1) l'accréditation des laboratoires, qui rapporte environ 660 000 $; de cette somme, 350 000 $ sont versés directement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec;

2) les services d'analyse et d'expertise demandés par sa clientèle institutionnelle et privée au Québec et à l'extérieur de la province. Les revenus provenant de ces services varient chaque année en fonction des besoins de la clientèle. Sur la base des données antérieures et en tenant compte des tendances du marché, ils sont estimés à environ 2 250 000 $ en 2012-2013.

Les revenus totaux prévus pour 2012-2013 s'élèvent donc à 2 910 000 $.

L'équipe permanente de l'organisation est constituée de 66 ETC (équivalents temps complet). Plusieurs postes sont vacants et seront comblés par des effectifs permanents en cours d'année. Toutefois, des ressources occasionnelles se joindront au groupe en fonction des besoins liés aux travaux à exécuter. Sur la base des objectifs établis pour l'année, les effectifs occasionnels nécessaires sont estimés à 42 ETC.

Facteurs de contingence

L'atteinte des objectifs annuels est influencée principalement par quatre facteurs :

- Le maintien de l'enveloppe de crédits – Les crédits accordés au Centre d'expertise au début de l'exercice permettent de convenir des bases de l'offre de services au Ministère. C'est sur cette base que les activités sont planifiées.

- L'accès en temps utile à des ressources complémentaires, tout en respectant les mesures gouvernementales de réduction de l'effectif – La réalisation du plan d'action et la prestation de services à la clientèle sont conditionnelles à la possibilité, pour le Centre d'expertise, d'avoir accès à des ressources complémentaires en période de surplus de travail.

- Des revenus autonomes inférieurs à la prévision – Une partie du financement des services fournis au Ministère est assurée par les revenus autonomes. Le Centre d'expertise fonde son engagement de services sur une prévision des revenus provenant de la fourniture de services à l'externe. Par conséquent, si la prévision ne se réalise pas, cela peut avoir une incidence soit sur la prestation de services au Ministère, et par le fait même sur l'atteinte des objectifs, soit sur les sommes qui devront être puisées à même le compte à fin déterminée.

- La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont le Centre d'expertise a besoin – Certains objectifs du plan d'action sont atteints grâce à la collaboration d'unités centrales du Ministère. La disponibilité du personnel de ces unités est donc importante pour l'exécution des travaux et peut, par conséquent, avoir une incidence sur la livraison des produits.

Annexe 1

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec*

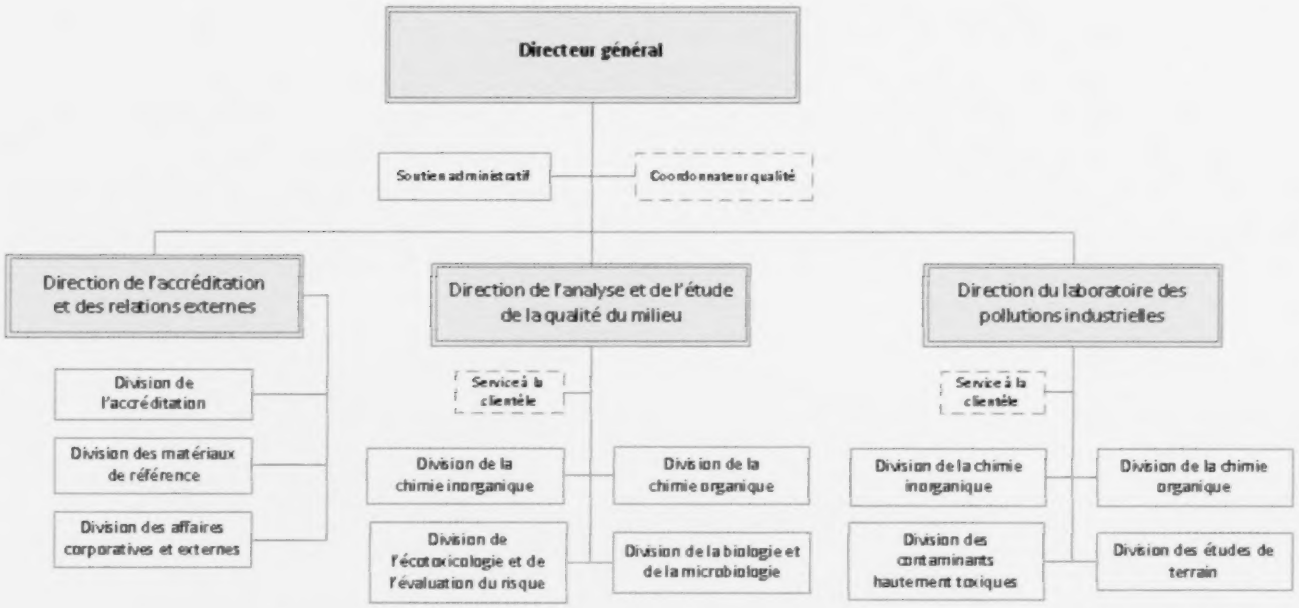

* En date du 1er avril 2012

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec :

Téléphone 418 643-1301
Télécopieur 418 528-1091
Courriel ceaeq@mddep.gouv.qc.ca
Internet www.ceaeq.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISBN : 978-2-550-65857-3 (imprimé)
978-2-550-65858-0 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2012

Centre d'expertise en analyse environnementale
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.